



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Préavis N° 51/2011
Au Conseil Communal de Crassier

Municipalité de Crassier

Préavis no 51/2011

Route de Genève Adduction d'eau et défense incendie Remplacement de la conduite d'eau sur 105 mètres (Crédit de fonctionnement)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

GENERALITES

Le Plan Directeur de Distribution d'Eau (PDDE) de la Commune de Crassier prévoit le remplacement de divers tronçons du réseau communal.

Ces travaux d'entretien sont essentiels pour maintenir la qualité du réseau d'eau sous pression servant autant pour l'adduction d'eau que pour la défense incendie.

TRAVAUX PROJETES

Le tronçon considéré par ce préavis concerne 105 mètres de conduites, réparties à raison de 80 mètres dans la route de Genève et 25 mètres dans la route de Nyon.

Actuellement, ce tracé est desservi par une conduite en fonte grise (très cassante) de diamètre 120 mm. Du côté village, un jeu de quatre vannes combinées posées en 1992 contrôle le réseau amont déjà rénové. Du côté du quartier du Levrioux, une conduite diamètre 125 mm datant de la création de ce quartier est le seul approvisionnement du sud du village. Du côté de la route de Nyon, enfin, une conduite datant de 1984 contourne l'ancienne gare pour se boucler sur le réseau du quartier de l'Ancienne Scierie réalisé en 2004.

Conformément aux directives du PDDE, issues des calculs hydrauliques selon divers cas de charge, l'ancienne conduite de 120 mm devra être remplacée par une nouvelle conduite de diamètre 150 mm.

Afin d'éviter l'embarras de conduites existantes et afin d'extraire les anciennes conduites, la majorité du projet est prévue se réaliser sur le tracé du réseau existant. Il est prévu de conserver le même type de tuyau déjà posé dans le centre de Crassier, à savoir de la fonte ductile.

L'avantage du bouclage du quartier de l'Ancienne Scierie permet de travailler avec un minimum de perturbations selon deux tronçons indépendants : celui de la route de Genève et celui de la route de Nyon.

Les deux vannes présentes dans le trottoir en face de la parcelle N° 22 seront remplacées par un jeu de trois vannes combinées du même type que celui qui est posé à l'amont du projet. Ce contrôle centralisé des arrêts d'eau à chaque intersection du réseau bouclé de la Commune de Crassier permet une gestion efficace des interventions du fontainier.

A l'issue des travaux de terrassement et des essais de pression qui suivront la pose de la nouvelle conduite, la chaussée sera réfectionnée à l'identique de la situation existante.

COÛT DU PROJET

La majorité des fouilles se réalisera dans la chaussée des routes cantonales. En conséquence, ces travaux seront relativement onéreux du point de vue du génie civil.

D'autre part, s'agissant d'un diamètre de tuyau relativement important, les pièces d'appareillage représentent un coût appréciable.

- Le coût du génie civil représente	Fr. 50'760.00
- Le coût de l'appareillage	Fr. 32'400.00
- Les honoraires d'ingénieur	Fr. 12'000.00
- Divers et imprévus	<u>Fr. 4'840.00</u>
- Le total de l'investissement représente	<u>Fr. 100'000.00</u> TTC

Le devis général annexé détaille les montants énoncés ci-dessus.

A noter que ce projet devrait bénéficier de subventions de la part de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) en ce qui concerne le coût directement lié à la défense incendie.

CONCLUSIONS

Le projet de remplacement de la conduite d'alimentation et de défense incendie à la route de Genève et à la route de Nyon sur une distance de 105 mètres représente des travaux d'entretien indispensables pour le réseau d'eau de Crassier.

En effet, toute rupture de ce maillon essentiel mettrait en péril l'ensemble du sud du village, comprenant le quartier du Levrioux et la zone artisanale.

Conclusions

Vu ce qui précède, La Municipalité de Crassier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 12 mai 2011,
- vu le préavis municipal N° 51/2011 – avril 2011 – Route de Genève - adduction d'eau et défense incendie - Remplacement de la conduite d'eau sur 105 mètres (crédit de fonctionnement)
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adduction d'eau et défense incendie à la route de Genève;**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 100'000.00;**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante;**
- **De porter le montant de Fr. 100'000.00 au compte de fonctionnement No 810.314.4, d'attribuer la subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) au compte de fonctionnement No 810.465.1;**
- **D'amortir la différence par le prélèvement aux fonds de réserve No 9280.001**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic: J.-C. GrosPierre La Secrétaire: B. Isabettini



Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic, M. L. Badan, Municipal.